



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

JUILLET 2021

NUMERO SPECIAL N° 69

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

| | |
|---|-----------|
| DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER..... | 2 |
| <i>Arrêté N° DDTM-SEAT-2021-02 en date du 02 juillet 2021 portant composition de la formation spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture appelée à donner son avis sur les dossiers relatifs aux Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) - 2ème modification.....</i> | <i>2</i> |
| DIVERS..... | 3 |
| CONSEIL DÉPARTEMENTAL – DÉLÉGATION À LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE..... | 3 |
| <i>Arrêté du 15 juin 2021 relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche.....</i> | <i>3</i> |
| DIRM : DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD..... | 14 |
| <i>Arrêté n° 86 / 2021 du 2 juillet 2021 réglementant le décorticage sanitaire des pétoncles en provenance de la zone des Casquets au large du département de la Manche.....</i> | <i>14</i> |
| EHPAD « RÉSIDENCE DELIVET » DE DUCEY LES CHERIS..... | 14 |
| <i>Avis de recrutement du 6 juillet 2021 de deux aides-soignants à l'EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS.....</i> | <i>14</i> |

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté N° DDTM-SEAT-2021-02 en date du 02 juillet 2021 portant composition de la formation spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture appelée à donner son avis sur les dossiers relatifs aux Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) - 2ème modification

Art. 1 : L'article 2 de l'arrêté du 20 mars 2019 susvisé et modifié comme suit :

Au titre de la Coordination rurale

. Titulaire : M. Alexandre HERVIEU

. Suppléant : Pas de suppléant(e) désigné(e)

Le reste sans changement

Signé : le Préfet, Gérard GAVORY



Conseil Départemental – Délégation à la maison départementale de l'autonomie

Arrêté du 15 juin 2021 relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche

1/11



LA MANCHE

Département de la Manche

Délégation à la maison départementale
de l'autonomie

Arrêté relatif à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche

Le président du conseil départemental,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.149 -1 à L.149-3 portant création du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

Vu les articles D.149-2 à D.149-5 du code de l'action sociale et des familles relatifs à la composition du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie ;

Considérant la réglementation en vigueur,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de la Manche est composé ainsi qu'il suit :

1. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES AGEES

1.1. **Premier collège** : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants.

1.1.1. Huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental ;

▪ **Siège n° 1**

Fédération de la Manche des clubs de retraités

Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

- Siège n° 2
Génération Mouvement – Fédération de la Manche les aînés ruraux
Titulaire : Michel RAULINE
Suppléant : Jean ALEXANDRE
- Siège n° 3
France Alzheimer Manche
Titulaire : Jean SAUNIER
Suppléant : Evelyne RABEC
- Siège n° 4
Association des parkinsoniens de la Manche
Titulaire : Brigitte LEROUX
Suppléant : Gilbert LEMEE
- Siège n° 5
Confédération nationale des retraités militaires, des anciens militaires et de leurs conjoints - CNRM
Titulaire : Didier HAREL
Suppléant : Eric LEBRUN
- Siège n° 6
Fédération générale des retraités de la fonction publique – FGR FP
Titulaire : Michel LECHATREUX
Suppléant : Yves BERTHAULT
- Siège n° 7
Fédération nationale des associations de retraités – FNAR
Titulaire : Jean-Claude DUMONT
Suppléant : *En attente désignation*
- Siège n° 8
Familles rurales – Fédération de la Manche
Titulaire : Cécile LEFRANC
Suppléant : France MARTIN

1.1.2. Cinq représentants des personnes retraitées désignés sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national ;

- Siège n° 1
Union syndicale des retraités CGT de la Manche – USR CGT Manche
Titulaire : Gérard ROST
Suppléant : Guy BERNARD
- Siège n° 2
Union territoriale des retraités CFDT de la Manche – UTR CFDT Manche
Titulaire : Claude LERENARD
Suppléant : Roland SOUBEYRAND
- Siège n° 3
Union départementale des retraités FO- UDR FO Manche
Titulaire : Danièle GAUTSCHI
Suppléant : Daniel LEBOURGEOIS
- Siège n° 4
Union départementale des retraités CFTC de la Manche – UD CFTC Manche
Titulaire : Reine TETREL
Suppléant : Jacqueline HELLER
- Siège n° 5
UD CFE UNIR - Confédération française de l'encadrement – CGC
Titulaire : Jean-François BAILLET
Suppléant : Daniel LEGENDRE

1.1.3. Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le président du conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales ;

▪ Siège n° 1

Titulaire : Gérard BEDOUIN Fédération Départementale Syndicats Exploitants Agricoles - FDSEA

Suppléant : Jeanine BLONDEL Fédération Départementale Syndicats Exploitants Agricoles - FDSEA

▪ Siège n° 2

Titulaire : Jean-Pierre CARDIN FENARA

Suppléant : Jean-Louis LEMONNIER

▪ Siège n° 3

Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

1.2. **Deuxième collège** : représentants des institutions.

1.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental ;

▪ Siège n° 1

Titulaire : Madeleine DUBOST, conseillère départementale.

Suppléant : François ROUSSEAU, conseiller départementale.

▪ Siège n° 2

Titulaire : Patricia LECOMTE, conseillère départementale.

Suppléant : Chantal BARJOL, conseillère départementale.

1.2.2. Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires ;

▪ Siège n° 1

Titulaire : Christèle CASTELEIN, maire de Saint-Cyr

Suppléant : Yves HENRY, maire de Virandeville.

▪ Siège n° 2

Titulaire : Jean-Pierre LEMYRE, maire de Quettehou

Suppléant : Agnès VALERE, conseillère municipale Lessay

1.2.3. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;

1.2.4. La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

1.2.5. Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Karl KULINICZ

Suppléant : Isabelle DENIS

1.2.6. Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie, de la mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;

▪ Siège n° 1

Caisse primaire d'assurance maladie – CPAM de la Manche

Titulaire : Corinne MOQUET

Suppléant : *En attente de désignation*

- Siège n° 2
Mutualité sociale agricole - MSA
Titulaire : Elisabeth RUEL
Suppléant : Suzanne PIEDAGNEL
 - Siège n° 3
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – CARSAT
Titulaire : Bernard PIVAIN
Suppléant : Isabelle RETOUX
- 1.2.7. Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur propositions des fédérations des institutions de retraite complémentaire ;
Comité régional de coordination de l'action sociale AGIRC – ARCCO de Normandie
Titulaire : Chloé GAUDY
Suppléant : Emmanuel DE VAINS
- 1.2.8. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française ;
Titulaire : Luc CHOUBRAC – UR Harmonie mutuelle
Suppléant : Jean-Claude PINOT - MGEFI
- 1.3. **Troisième collège** représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées.
- 1.3.1. Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations ;
- Siège n° 1
Confédération générale du travail – UD CGT Manche
Titulaire : Jacky RIHOUEY
Suppléant : Stéphanie LE CERF
 - Siège n° 2
CFDT - Union régionale de Basse-Normandie
Titulaire : Pierre PATTE
Suppléant : *En attente de désignation*
 - Siège n° 3
Union départementale Force ouvrière Manche – UD FO Manche
Titulaire : Alain SOTTON
Suppléant : Pascal GAMBLIN
 - Siège n° 4
Union départementale confédération française des travailleurs chrétiens – UD CFTC Manche
Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
 - Siège n° 5
Confédération générale de l'encadrement – CGC
Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : Félicien BLOIS
 - Siège n° 6
Union départementale de l'union nationale des syndicats autonomes – UD UNSA 50
Titulaire : Coralie BENACCHIO
Suppléant : *En attente de désignation*

1.3.2. Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : ADMR
. Brigitte LE COUEDIC
Suppléant : FEDESAP (Fédération française des services à la personne et de proximité)
. Fabrice DROGUET
- Siège n° 2
Titulaire : Fédération hospitalière de France Normandie
. Clémence BURNOUF
Suppléant : URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux)
. Hervé POMMIER
- Siège n° 3
Titulaire : UNCCASS (Union nationale des centres communaux d'action sociale)
. *En attente de désignation*
Suppléant : SYNERPA
. *En attente de désignation*
- Siège n° 4
Titulaire : FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)
. Carole LEROUGE
Suppléant : ADEPAM
. Stéphane LEMAITRE

1.3.3. Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental ;

Titulaire : Raymond PENHARD *Les petits frères des pauvres*
Suppléant : Sandrine HERENCIA *Les petits frères des pauvres*

1.4. **Quatrième collègue** : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

1.4.1. Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;

Titulaire : Florence MAZIER, conseillère régionale.
Suppléant : Pierre VOGT, conseiller régional.

1.4.2. Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Soizic GUILLARD
Suppléant : Alain FRANCOISE

1.4.3. Un architecte urbaniste désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Laure GROZNYKH
Suppléant : Mike BROUNAIS

1.4.4. Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;

- Brigitte BOISGERAULT – CLIC de la Manche
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche)
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche) – service CAMPS et CMPP de la Manche
- *Université Inter-Age Normandie*
- *En attente de nomination*

2. FORMATION SPECIALISEE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX PERSONNES HANDICAPEES

2.1. **Premier collègue** : représentants des usagers.

2.1.1. Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur proposition des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Association des aveugles et malvoyants de la Manche - A.A.M.M
Titulaire : Danièle REFUVEILLE
Suppléant : Thierry LEBRETON
- Siège n° 2
Association du Cotentin d'aide et d'intégration sociale – ACAIS
Titulaire : Charlotte GAUDRE
Suppléant : François PEPERS
- Siège n° 3
Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées - LADAPT
Titulaire : Jacky BLOT
Suppléant : Sabrina LECLUSE
- Siège n° 4
Association des devenus sourds et malentendants de la Manche – ADSM Manche
Titulaire : Anne-Marie DESMOTTES
Suppléant : Nicolas HERVE
- Siège n° 5
Association de familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés – AFTC Manche
Titulaire : Jean ANDRO
Suppléant : *En attente de désignation*
- Siège n° 6
Association granvillaise des amis et parents d'enfants inadaptés – AGAPEI
Titulaire : Yannick BESCHER
Suppléant : Jean-Yves LETENNEUR

- Siège n° 7
Association des parents et amis d'enfants et adultes inadaptés de l'Avranchin - APAEIA
Titulaire : Véronique LAGNIEL
Suppléant : Michel JUHERE
- Siège n° 8
Union Départementale des Associations Familles - UDAF
Titulaire : Philippe ROUSSEL
Suppléant : Eugène LEMERRE
- Siège n° 9
Association parentale pour l'éducation et l'insertion des personnes déficientes du Centre Manche - APEI Centre Manche
Titulaire : Véronique LABBEY
Suppléant : Catherine HAMEL
- Siège n° 10
APF France Handicap - Délégation Manche
Titulaire : Christopher PADOX
Suppléant : Clément GAZZA
- Siège n° 11
Les accidentés de la vie – Groupement 50 – Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés - FNATH
Titulaire : Raymond BEAUFILS
Suppléant : Liliane GARNIER
- Siège n° 12
Association nationale d'associations d'adultes et de parents d'enfants DYS
Titulaire : Stéphane TYLULKI
Suppléant : Arnaud BOUIS
- Siège n° 13
Autisme Basse-Normandie
Titulaire : Michèle SIARD
Suppléant : Lydie LEPOITTEVIN
- Siège n° 14
Groupement d'étude et d'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21 – GEIST 21
Titulaire : Joël PRUD'HOMME
Suppléant : Benjamin DUPONT
- Siège n° 15
Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques - UNAFAM 50 Manche
Titulaire : Françoise AVICE
Suppléant : Philippe NIVIERE
- Siège n° 16
Vaincre la mucoviscidose – Délégation Basse-Normandie
Titulaire : Didier RENE
Suppléant : Daniel HENNEQUIN

2.2. Deuxième collègue : représentants des institutions

2.2.1. Deux représentants du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : Sylvie GATE, conseillère départementale
Suppléant : Karine DUVAL, conseillère départementale

- Siège n° 2
Titulaire : Nicole GODARD, conseillère départementale.
Suppléant : Jean-Paul RANCHIN, conseiller départemental.
- 2.2.2. Le président du conseil régional ou son représentant ;
- 2.2.3. Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'assemblée départementale des maires ;
- Siège n° 1
Titulaire : Alain SEVEQUE, maire d'Agneaux.
Suppléant : Loic REMINEL, maire de La Barre-de-Semilly.
 - Siège n° 2
Titulaire : Maryvonne RAIMBEAULT, maire de Saint-Clair-Sur-Elle.
Suppléant : Lydie BROTON, maire de Moon-Sur-Elle.
- 2.2.4. Le directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant ;
- 2.2.5. Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant ;
- 2.2.6. Le recteur d'académie ou son représentant ;
- 2.2.7. La directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 2.2.8. Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département, désigné sur proposition du préfet ;
- . Titulaire : Karl KULINICZ
 - . Suppléant : Isabelle DENIS
- 2.2.9. Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;
- Siège n° 1
Caisse primaire d'assurance maladie – CPAM de la Manche
Titulaire : Jean-Pierre LECHARTIER
Suppléant : *En attente de désignation*
 - Siège n° 2
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail – CARSAT
Titulaire : Bernard PIVAIN
Suppléant : Isabelle RETOUX
- 2.2.10. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la fédération nationale de la mutualité française
- . Titulaire : Nicole PITRON – UR Harmonie Mutuelle
 - . Suppléant : Gisèle CATHERINE - MNH
- 2.3. **Troisième collègue** : représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées.
- 2.3.1. Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations ;

- Siège n° 1
Confédération générale du travail – UD CGT 50
Titulaire : Corinne CARDON
Suppléant : Pierre ATGER
- Siège n° 2
Union régionale de Basse-Normandie -CFDT
Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Siège n° 3
Union départementale Force ouvrière Manche – UD FO Manche
Titulaire : Philippe CLEMENT
Suppléant : Lionel MEDERNACH
- Siège n° 4
Union départementale confédération française des travailleurs chrétiens – UD CFTC Manche
Titulaire : *En attente de désignation*
Suppléant : *En attente de désignation*
- Siège n° 5
Confédération générale de l'encadrement – CGC
Titulaire : Annie KERNAONET
Suppléant : *En attente de désignation*
- Siège n° 6
Union départementale de l'union nationale des syndicats autonomes – UD UNSA 50
Titulaire : Laure SAINTEMARIE
Suppléant : *En attente de désignation*

2.3.2. Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels, et les gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par la directrice générale de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;

- Siège n° 1
Titulaire : URIOPSS (Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux)
. Hélène VAUVARIN
Suppléant : UNA (Union nationale de l'aide, des soins, et des services à domicile)
. Alexandra GOUTTE
- Siège n° 2
Titulaire : FEHAP (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs)
. Isabelle LEBRUN
Suppléant : Fédération hospitalière de France Normandie
. Sylvie BLOCKLET
- Siège n° 3
NEXEM (FEGAPEI-SYNEAS)
Titulaire : Catherine ROLLAND GOYE
Suppléant : Stéphane MALHERBE
- Siège n° 4
Titulaire : ANDICAT (Association nationale des directeurs et cadres des ESAT)
. Nathalie SARGE

Suppléant : GNDA (Groupement national des directeurs généraux d'associations des secteurs éducatifs, social et médico-social)
 . En cours de remplacement.

2.3.3. Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental.

Titulaire : *En attente de désignation*

Suppléant : *En attente de désignation*

2.4. **Quatrième collègue** : représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

2.4.1. Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;

Titulaire : Florence MAZIER, conseillère régionale.

Suppléant : Pierre VOGT, conseiller régional.

2.4.2. Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Soizic GUILLARD

Suppléant : Alain FRANCOISE

2.4.3. Un architecte urbaniste désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Laure GROZNYKH

Suppléant : Mike BROUNAIS

2.4.4. Cinq personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans les domaines de la citoyenneté, de la santé, de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le préfet et le président du conseil départemental ;

- Brigitte BOISGERAULT – CLIC de la Manche
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche)
- Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Manche (AD PEP Manche) – service CAMPS et CMPP de la Manche
- *Université Inter-Age Normandie*
- *En attente de nomination*

Art. 2 – Outre le président du conseil départemental qui préside le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comprend des membres de droit, ainsi que d'autres membres mentionnés au 1.4.4 et 2.4.4 de l'article 1 du présent arrêté de nomination sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit.

Art. 3 – Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie comprend des membres titulaires et des membres suppléants. Toutefois, les membres mentionnés au 1.4.4 et 2.4.4 de l'article 1 du présent arrêté de nomination n'ont pas de suppléant.

Art. 4 – Les membres du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie est de trois ans. Il prend fin lorsque le mandataire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné.

Art. 5 – Le représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département ainsi que les deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie sont communs aux deuxièmes collèges des deux formations. Les membres du quatrième collège sont communs aux deux formations.

Art. 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de Monsieur le président du conseil départemental, dans les deux mois suivant sa publication. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Caen, également dans un délai de deux mois à compter de la publication, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Art. 7 – Le directeur de la Maison départementale de l'autonomie de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes du département.

Fait à Saint-Lô,

Le président du conseil départemental,

Signé électroniquement par : Marc
Lefèvre

Date de signature : 15/06/2021

Qualité : Président

Marc Lefèvre

DIRM : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Arrêté n° 86 / 2021 du 2 juillet 2021 réglementant le décorticage sanitaire des pétoncles en provenance de la zone des Casquets au large du département de la Manche

Considérant les résultats sanitaires du LDA76 et du LABEO14 du 30 juin 2021 ;

Considérant le taux de toxines lipophiles situé entre 120 et 160 µg/kg de chair ;

Art. 1 : En application de l'article 4.2 de l'arrêté préfectoral n°67/2021 du 10 mai 2021 susvisé, le débarquement, le transport, l'expédition, le stockage, la commercialisation et la mise à la consommation humaine des pétoncles blancs – vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en provenance de la zone des Casquets au large du département de la Manche, sont autorisés sous condition d'un décorticage sanitaire tel que fixé dans le présent arrêté.

Art. 2 : Le décorticage sanitaire doit être systématique à compter du 4 juillet 2021.

Il doit être fait avant toute congélation.

Il ne peut être effectué que dans un établissement situé en France, agréé pour la manipulation de produits de la pêche et ayant intégré dans son plan de maîtrise sanitaire tous les éléments de maîtrise pour la réalisation d'un décorticage sanitaire. Ces éléments doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale délivrée par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) en charge de l'établissement.

Il doit aboutir à l'obtention uniquement de muscle.

Des autocontrôles libératoires doivent être réalisés sur chaque lot de produits finis, un lot se définissant par des coquillages pêchés dans la même zone, le même jour, décortiqués dans le même établissement le même jour. La DDPP est immédiatement informée des résultats.

Ces autocontrôles doivent être réalisés dans un laboratoire agréé avec une méthode officielle. Si une partie des analyses n'y est pas réalisée, un lot doit une fois par semaine être analysé à la fois par un laboratoire agréé avec une méthode officielle et par le circuit d'analyse de l'établissement.

En cas de résultat supérieur à 160 µg/kg, le lot ne peut pas être commercialisé et doit être détruit.

La DDPP en charge de l'établissement est immédiatement informée.

Art. 3 : La décision n°1104/2021 du 1er juillet 2021 du directeur interrégional de la mer fixe la liste des navires autorisés à pêcher dans la zone susmentionnée .

Art. 4 : Le porter à connaissance de cet acte est réalisé auprès du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie (CRPMEM). L'information des professionnels est assurée par le CRPMEM de Normandie.

Signé : Pour le préfet et par délégation, Pour le directeur interrégional et par subdélégation, la cheffe du service régulation des activités et des emplois maritimes : signé : Muriel ROUYER



EHPAD « Résidence Delivet » de DUCEY LES CHERIS

Avis de recrutement du 6 juillet 2021 de deux aides-soignants à l'EHPAD «Résidence Delivet» de DUCEY LES CHERIS

Deux postes d'aides-soignants sont à pourvoir à l'EHPAD « Résidence Delivet » de Ducey-les Chéris (50), établissement de la fonction publique hospitalière, à partir du 1er novembre 2021.

Les candidatures sont réservées aux agents titulaires de la Fonction Publique Hospitalière. Leur candidature devra comprendre :

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Pièce d'identité
- Bulletin n°3 du casier judiciaire
- 3 dernières fiches d'évaluation/notation
- Copie des diplômes obtenus

Les demandes, accompagnées de toutes pièces justificatives de la situation de l'intéressé, doivent être adressées avant 16h00 le 10 août 2021 à :

Madame la Directrice
EHPAD « Résidence Delivet »
Boulevard J-B Delivet,
50 220 DUCEY LES CHERIS
Tél. 02.33.89.26.00
ehpad@mr-delivet.fr

auprès de laquelle peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires.

Seuls seront convoqués les candidats préalablement sélectionnés au vu de l'adéquation entre le poste et le profil du candidat.

Signé : La Directrice, Anne-Laure BUTAULT

